



Le Comté est la plus grande AOP de France et la filière regroupe près de 2500 fermes, 140 fruitières et 15 maisons d'affinage. L'objectif de ce cahier des charges, réalisé en partenariat avec le CIGC, est d'orienter l'offre de formation à destination des producteurs de la filière Comté afin qu'un maximum d'entre eux acquière les compétences leur permettant de s'adapter aux évolutions de leur environnement.



- > **Période de réalisation** : Entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024
- > **Publics / territoire** : Les producteurs de lait à Comté et plus généralement ceux de l'ensemble des AOP du massif jurassien
- > **Prise en charge plafond** : + 2€ par heure/stagiaire (hors AOS)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- > Définir et piloter la **stratégie d'exploitation** dans le contexte d'évolution des besoins des filières AOP, du changement climatique, des attentes sociétales... ;
- > Mettre en œuvre une **conduite d'élevage** alliant prévention sanitaire, bonnes pratiques et bien-être animal ;
- > Connaître et mettre en œuvre l'**aménagement des bâtiments d'élevage** (choix du système : effluents mixtes ; connaissance du CDC Comté et l'éligibilité des bâtiments aux aides...) ;
- > Connaître et maîtriser son **système de pâturage** pour qu'il contribue au bien-être animal et garantisse une alimentation autonome et de qualité ;
- > Dans un contexte de changement climatique, conduire son système de production en favorisant l'**autonomie**, une plus grande **sobriété énergétique** et le **respect de l'environnement** (Gestion des prairies, des effluents d'élevage, réduction de l'emprunte carbone...).



ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

- > Tenir à disposition de VIVEA, en cas de demande, les évaluations des formations ;
- > Participer à une **réunion annuelle d'évaluation du dispositif** animée par VIVEA, en partenariat avec les responsables de la filière ;
- > Autoriser VIVEA à utiliser et diffuser les résultats des évaluations des formations conduites.



EVALUATION A FROID

- > Evaluation de la **mise en application des acquis** de la formation administrée par le centre de formation au plus tard 3 mois après la fin de la formation ;
- > Une **synthèse globale des évaluations** est transmise à VIVEA une fois par an.